

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2008

L'an deux mille huit, le quatorze avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves **d'Amécourt**, Maire.

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Philippe **Laveix**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe, M. Guy **Latorre**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** :

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part de son élection à la présidence de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne. Lors de cette mandature, il entend multiplier les liens entre la Communauté de Communes et les communes.

L'ordre du jour est énoncé. Monsieur PUAUD est désigné secrétaire de séance.

### 1. CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Désignation/Rapporteur	Conseillers Municipaux
<b><u>Budget/Finances</u></b> Annette QUEBEC	Benoît PUAUD Sandrine COMBEFREYROUX Patrick BARRIERE Pierre TOMADA
<b><u>ACTION SOCIALE - SOLIDARITES</u></b> Patrick BARRIERE	Annette QUEBEC Ghislaine CUROY Françoise MERY Sandrine COMBEFREYROUX
<b><u>Urbanisme/Logement</u></b> Philippe LAVEIX	Jean-Paul SOUAN Gilles BUSSAC Luc HERAULT Ghislaine CUROY Sandrine DECHE
<b><u>Développement Durable</u></b> Benoît PUAUD	Philippe LAVEIX Marie-José LAWATHER Gilles BUSSAC
<b><u>Travaux/Entretien/Fleurissement</u></b> <b><u>Suivi chantiers</u></b> Pierre TOMADA	Gilles BUSSAC Rémi BALLARIN Jean-Paul SOUAN Claude LUMEAU
<b><u>Education/Action scolaire</u></b> Sandrine COMBEFREYROUX	Patrick BARRIERE Françoise MERY Rémi BALLARIN

<p><b><u>Sports et associations sportives</u></b></p> <p>Marie-José LAUTHER</p>	<p>Sylvie PANCHOUT Sandrine DECHE Ghislaine CUROY Patrick BARRIERE</p>
<p><b><u>Développement Economique</u></b></p> <p>Luc HERAULT</p>	<p>Sylvie PANCHOUT</p>
<p><b><u>Culturel/Tourisme/Animations</u></b> <b><u>Associations culturelles et loisirs</u></b></p> <p>Sandrine COMBEFREYROUX</p>	<p>Sandrine DECHE Jean-Paul SOUAN Claude LUMEAU</p>
<p><b><u>Communication/Boîte à idées</u></b></p> <p>Ghislaine CUROY (communication avec les citoyens)</p>	<p>Benoît PUAUD</p>
<p><b><u>Commission d'appels d'offres</u></b></p> <p>Yves d'AMECOURT (Monsieur le Maire)</p>	<p>Claude LUMEAU Gilles BUSSAC Benoît PUAUD (Suppl. Rémi BALLARIN)</p>

Monsieur le Maire rappelle que des administrés volontaires peuvent également faire partie des commissions municipales à titre consultatif. Une fiche a été adressée aux administrés par l'intermédiaire des Echos de la Cité pour porter à leur connaissance la liste des commissions et leur permettre de faire acte de candidature. Ces commissions seront complétées ultérieurement.

## **2. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008, désignant le Maire et ses 5 adjoints au Maire

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 19 voix pour, et avec effet à la date d'installation du Conseil Municipal et de désignation du Maire et des Adjointes, de fixer :

- l'indemnité brute mensuelle du Maire à 43 % de l'indice brut terminal 1015
- l'indemnité brute mensuelle des Adjointes à 16,50 % de l'indice brut terminal 1015

## **3. PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS DU CCAS ET DE LA RPA PRINGIS**

Monsieur le Maire présente préalablement aux budgets communaux, le budget du CCAS et de son service annexe, la RPA, lesquels sont équilibrés au moyen d'une subvention d'équilibre de la commune.

Le budget du CCAS représente essentiellement la gestion du service de restauration collective et compte en outre en tant que collectivité principale la liquidation des échéances d'emprunt, dont notamment celle qui concerne le rachat de la résidence de personnes âgées, laquelle représente une charge annuelle de 98 140 €. Le budget de la RPA concerne le fonctionnement de la résidence.

- Le budget primitif 2008 du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - en section de fonctionnement à la somme 447 578,00 €
  - en section d'investissement à la somme de 144 160,00 €
- Le budget primitif 2008 de la RPA s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - en section de fonctionnement à la somme 201 687,00 €

#### **4. VOTE DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2008. On constate une augmentation de 3,56 % par rapport à 2007. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 428 060 € soit de 3,00 % supérieur à celui de 2007. En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir par conséquent les taux en vigueur.

TAXES	Bases d'imposition 2007	Bases prévison. notifiées 2008	Variation des bases (n-1)	Taux 2008	produit (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal	variation du produit
Taxe d'habitation	1 219 454	1 274 000	4.47%	11.12	135 603 €	141 669 €	4.47%
Taxe foncière bâti	1 195 825	1 231 000	2.94%	16.77	200 540 €	206 439 €	2.94%
Taxe foncière non bâti	128 275	129 100	0.64%	61.93	79 441 €	79 952 €	0.64%
	<b>2 543 554</b>	<b>2 634 100</b>	3.56%		<b>415 584 €</b>	<b>428 060 €</b>	3.00%

Le Conseil Municipal adopte les taux proposés sans augmentation par 19 voix pour.

En outre, Monsieur le Maire indique que la compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne au titre de la Taxe Professionnelle passera à 179 750 € soit 23 819 € supplémentaire par rapport à 2007 (+15,68 %). Il rappelle la règle de compensation établie avec la CCPSG – à savoir pour une installation :

- sur Zone d'Activités Economiques : 65 % CCPSG - 35 % Commune
- hors Zone d'Activités Economiques : 35 % CCPSG – 65 % commune

Monsieur le Maire salue son prédécesseur qui a négocié cette règle avec ardeur pour garantir l'intérêt des communes.

Pour information, le taux de la taxe professionnelle sur le territoire est maintenu à 14,52 %.

#### **5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE ET DES SERVICES ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU TRANSPORT COMMUNAL**

##### **➤ Présentation et vote des budgets annexes**

Compte-tenu du renouvellement de l'assemblée municipale et des délais précipités pour la préparation et le vote des budgets, Monsieur le Maire indique que les budgets présentés sont la continuité des programmes engagés par la précédente équipe municipale.

Ils pourront toutefois faire l'objet de modification en cours d'exercice par décisions modificatives du Conseil Municipal notamment à l'occasion d'ouverture de programme.

Monsieur le Maire propose de procéder dans un premier temps au vote des budgets des services annexes puis au vote du budget principal.

#### Régie des transports

##### ✓ **Vote du budget primitif 2008**

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2007. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 8 750 €.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 18 837 €
- en section d'investissement à la somme de 16 050 €

Le Conseil Municipal adopte le budget annexe de la régie de transport par 19 voix pour.

#### Service de l'assainissement

##### ✓ **Vote du budget primitif 2008**

Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2007 avec quelques ajustements concernant notamment les amortissements supplémentaires et les travaux de mise en place de la filière boues et de l'autocontrôle de la station d'épuration. Les crédits ont été reconduits dans la continuité des plans de financement adoptés. Cependant il y aura lieu de reconsidérer le financement de cette opération notamment à la suite du désistement de l'Agence de l'eau. En outre cet investissement pèse lourdement sur la trésorerie et il y aura certainement lieu d'envisager rapidement un financement par l'emprunt.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 152 801 €
- en section d'investissement à la somme de 473 968 €

Le budget primitif 2008 du service de l'assainissement est adopté par 19 voix pour.

#### Budget principal

Ce budget est établi dans la continuité des programmes engagés.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur PUAUD commente les points essentiels des sections de fonctionnement et d'investissement. La liste des subventions est également commentée et acceptée.

Monsieur le Maire fait part également d'une demande de subvention de 3 000 € pour la manifestation annuelle « Ouvre la Voix ». Cette demande est actuellement à l'étude et des négociations ont été engagées avec la Rock School Barbey, l'association LD2P, et le comité des fêtes pour favoriser les échanges et optimiser les moyens et les coûts des différentes manifestations culturelles.

##### ✓ **Vote du budget primitif 2008**

Le vote des crédits est proposé au niveau des chapitres en section fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement, excepté pour les crédits non affectés à une opération lesquels sont également votés au niveau des chapitres.

Le budget s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 519 758 €
- en section d'investissement à la somme de 1 140 921 €

Le budget primitif 2008 de la commune est adopté par 19 voix pour.

Monsieur le Maire ajoute quelques remarques :

- Il propose d'interroger l'INSEE pour un recensement intermédiaire compte tenu de l'accroissement des constructions et nouvelles résidences sur Sauveterre. Une augmentation constatée permettrait d'abonder la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat.
- Il souhaite également engager de nouvelles consultations pour tous les achats « non salariaux ».

## **6. CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG (CAB)**

### **➤ Préparation de la deuxième contractualisation.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la deuxième contractualisation d'aménagement du bourg avec le Conseil Général. Il est nécessaire de prendre rang dès à présent sachant qu'il faut un délai d'environ 24 mois pour mettre en place une première opération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **7. TIGF – STATION DE COMPRESSION DE GAZ –**

### **➤ Enquête Publique en cours – Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique en cours en vue de l'installation d'une station de compression de gaz s'achèvera le 17 avril prochain. Le Conseil Municipal est tenu de donner son avis sur l'implantation de cette installation.

Monsieur le Maire propose de remettre une lettre portant l'attention sur quatre points à savoir :

- le bruit généré par le fonctionnement de cette infrastructure
- l'éclairage de la zone
- la résurgence de la Fontasse
- l'aspect paysager à protéger.

Deux propositions sont faites à TIGF :

- que la commune puisse avoir accès au site,
- que la commune puisse participer au projet d'aménagement paysager avec l'aide d'un paysagiste.

Total Infrastructure Gaz de France (TIGF) s'est engagé de manière générale à replanter des espaces boisés à concurrence de la surface déboisée pour le passage de la canalisation.

Monsieur Bussac signale que les routes sont dégradées par les travaux et qu'il conviendra de les faire remettre en état par TIGF.

Monsieur le Maire indique que les responsables de TIGF doivent lui communiquer d'autres renseignements sur le fonctionnement de cette unité.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Bussac, interlocuteur de la commune pour TIGF Total Gaz Infrastructure.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Informations sur le Plan Local D'urbanisme**

Maître Laveix fait le point sur la démarche de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme et rappelle que le POS de la commune a été mis en œuvre en 1989 et révisé en 2002.

C'est un acte politique très fort qui prévoit l'aménagement du territoire sur les années à venir et demande au bas mot plus de deux ans de travail.

Une réunion est prévue avec les services de la DDE le 21 avril 2008 à 14 h 30 pour prendre connaissance du projet de cahier des charges.

Maître Laveix serait d'avis de prendre l'attache de communes qui pourrait servir de référence en terme de perspective d'évolution pour Sauveterre et qui fonctionne déjà sur la base d'un PLU. Monsieur le Maire indique que les commissions « Urbanisme » et « Développement Durable » seront impliquées dans cette réflexion.

➤ **Blog Communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du Multi-blog communal. Deux associations locales Tourisme Animation et LD2P seront contactées pour tester les possibilités de ce nouvel outil de communication. Nadège Dupin de Beyssat sera l'interlocuteur communal.

➤ **CCAS**

La réunion du CCAS est reporté au mardi 22 avril 2008 à 18 heures

➤ **Immeuble de la Poste**

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Catzaras, Délégué Régional Aquitaine du Groupe la Poste, lequel lui a signifié que la réhabilitation de l'agence postale de Sauveterre était devenue une priorité parmi les 10 projets éligibles en Gironde.

➤ **Trésorier Payeur Général**

Monsieur le Maire a rencontré le Trésorier Payeur Général de la Gironde au sujet de la situation financière de Sauveterre et du fonctionnement de la Trésorerie.

Un agent supplémentaire a été dépêché en renfort à la trésorerie pour engager le processus de recouvrement des impayés (env. 40 000 €).

Un audit financier sera remis fin juin 2008. Ensuite, le programme de ce mandat sera chiffré et planifié sur les 6 années à venir.

Il y aura lieu :

- d'optimiser les recettes et les dépenses,
- de mettre en place un groupe de travail pour l'étude des achats non salariaux
- d'organiser cette force de travail que représente le personnel communal.

➤ **CCPSG**

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à participer aux commissions de travail de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne

➤ **Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières**

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et de départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la formule plafond pour le calcul de la redevance annuelle à savoir :  $PR = 100 \text{ €} + (0.035 \text{ €} \times L)$

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

➤ **Autres questions**

- Communication du budget de la fête médiévale. Monsieur Souan est l'interlocuteur du Conseil Municipal dans l'organisation de cette fête.

- Demande de mise en place de la commission cantine. Monsieur Ballarin est chargé de mettre en place cette commission ;
- Organisation de la « fête des mères » - le 24 mai 2008 à 18 heures - apéritif musical devant la Mairie. Madame Panchout est responsable de l'organisation de cette soirée ;
- Prise de contact avec le Conseil Municipal Jeunes – Madame Dèche est désignée pour suivre le CMJ ;
- Piste cyclable – projet plan vélo à court et long terme – un groupe de travail doit être constitué dans le cadre de la Commission de Développement Durable ;
- Prise en charge des délaissés de voirie du lotissement de la Vignague (à suivre) ;
- Association Foncière de Remembrement – Réorganisation à prévoir ;
- Association du Jumelage Sauveterre de Guyenne – Sottrum – Nouvelle organisation à définir à la suite de la démission de l'actuel bureau – assemblée à reconstituer et nouveaux objectifs à définir (Sandrine Combefreyroux)... Trouver peut-être d'autres jumelages à mettre en place pour développer des échanges fructueux.
- Mise en place d'un vidéo-club ou d'un ciné club à étudier
- Mise en place des boîtes à idées à la Mairie. Ghislaine Curoy signale qu'elle a déjà recueilli des messages ;
- Consultation à engager pour le remplacement du tracteur Massey Ferguson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.